

Monsieur Christian BRYGIER  
Commissaire enquêteur

Château-Landon, le 28 mars 2021

**Envoyé par courriel à l'adresse [ddpp-sei-gatineoleest@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-gatineoleest@loiret.gouv.fr)**

Objet : avis du Conseil communautaire parc éolien Clos de Bordeaux

Pièce jointe : délibération du Conseil communautaire n° 2021-03-22\_16 du 22 mars 2021

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 6 aérogénérateurs et 1 poste double de livraison à Auxy et Bordeaux-en-Gâtinais, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a émis un avis favorable lors de sa séance du 22 mars dernier.

À cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la délibération.

Hormis Madame le Maire d'Obsonville qui nous a fait part de son opposition en raison du risque d'incendie des parties boisées à proximité lors de la phase de construction, l'ensemble du Conseil communautaire est favorable, y compris le maire de Beaumont-du-Gâtinais, commune limitrophe des communes d'implantation.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte la délibération jointe pour établir votre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

  
Jean-Jacques HVEST  


